

Guide du prescripteur de l'orthèse plantaire



Moins de 2%
des Français portent
des orthèses plantaires
et pourtant...

Qu'est-ce qu'une orthèse plantaire ?

1 Description

Une orthèse plantaire est une interface entre le pied et la chaussure.

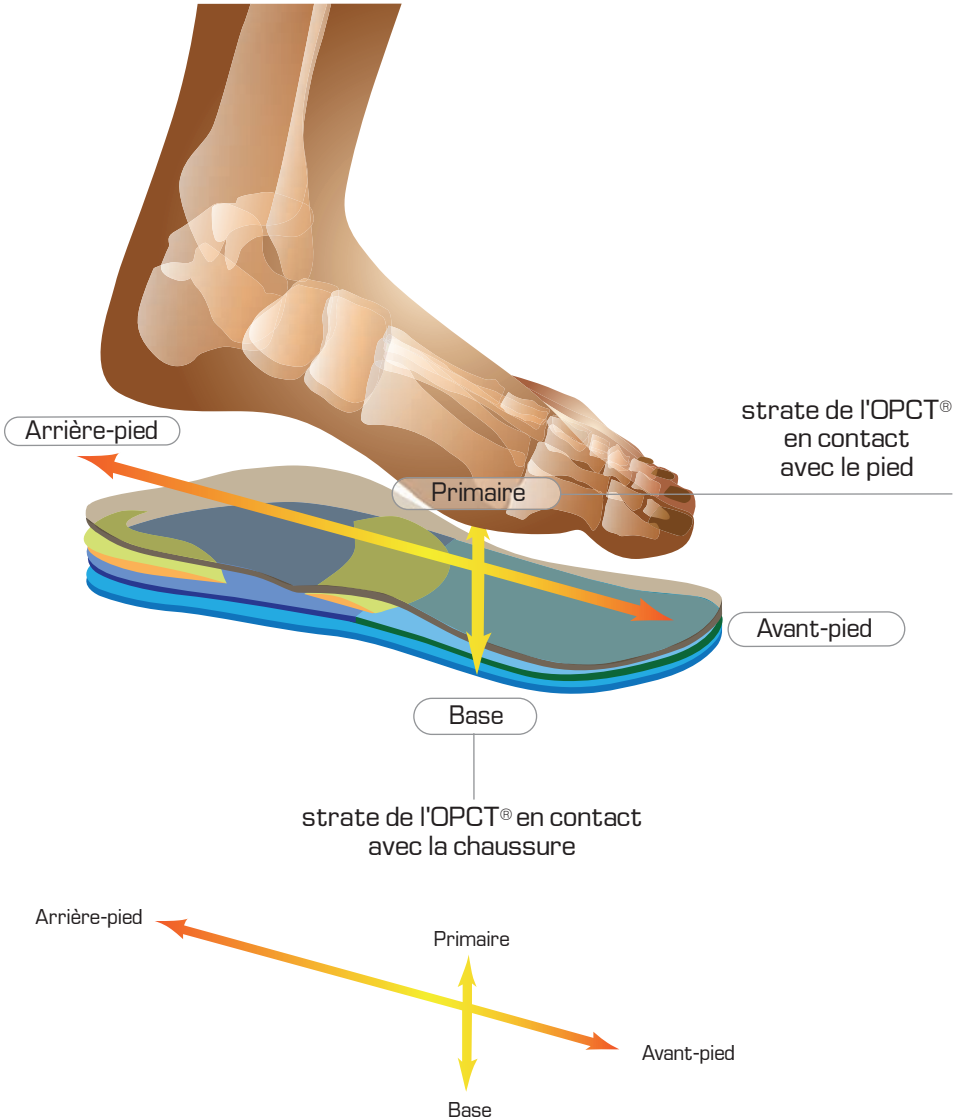


Illustration d'une orthèse plantaire à partir d'une OPCT®

2 Présentation

Une orthèse plantaire peut être **moulée** au pied du patient ou être **à plat** avec des corrections adaptées.



3 Composition

L'orthèse plantaire est composée de **matériaux traditionnels** cuir + liège ou de **matériaux de synthèse** EVA, PE...



Orthèse plantaire en matériaux cuir + liège



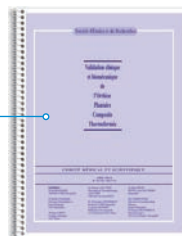
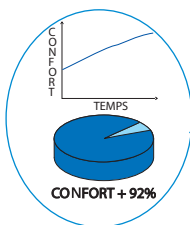
Orthèse plantaire en matériaux de synthèse



Les matériaux de synthèse sont Innovants,
Performants,
Lavables,
Bactéricides,
Fongicides...

4 Les normes et dispositifs médicaux

L'OPCT® (orthèse plantaire composite thermoformée) est un dispositif médical [directive européenne 93/42 classe I]. Les matériaux la constituant répondent aux normes les plus sévères. Le concept de l'OPCT® a fait l'objet de validations cliniques et biomécaniques afin d'accréditer scientifiquement ses résultats.



Pourquoi porter une orthèse plantaire ?

1 Pour soulager des douleurs

2 Pour améliorer l'équilibre et la posture

Douleurs au dos
(lombalgies)

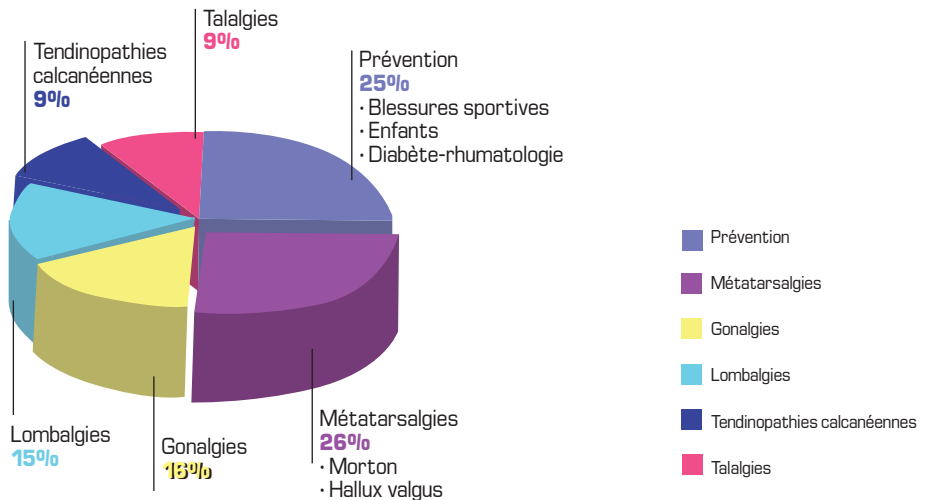
Douleurs aux genoux
(gonalgies)

Douleurs aux pieds



Les motifs de consultation

Etude menée auprès de 3500 patients.



Qui a besoin d'orthèse plantaire ?

Etude menée auprès de 3500 patients.



49%
Les sportifs



24%

Les personnes travaillant debout
(les porteurs de chaussures de sécurité)



8%
Les personnes âgées



14%

Les enfants et les adolescents
pratiquant un sport régulièrement.
Les enfants dès 4 ans.



1%
Les femmes
enceintes

4%

Population à risque :
Pieds diabétiques, polyarthrites, rhumatoïdes,
traumatiques...

Qui peut réaliser une orthèse plantaire ?

Tous les professionnels du pied tels que les pédicure-podologues, les podo-orthésistes, les orthopédistes-orthésistes ou les ortho-prothésistes peuvent réaliser des orthèses plantaires.

Exemples de techniques de réalisation

Le professionnel utilise différentes techniques pour réaliser des semelles (orthèses plantaires) adaptées au volume chaussant et à l'activité de chaque patient.

Sur tapis mousse préformés

L'orthèse plantaire est chauffée puis moulée directement sous le pied du patient qui est en position non corrigée.



Sur empreinteurs sous vide

L'orthèse plantaire est chauffée et moulée directement sous le pied sur des empreinteurs sous vide. Le patient est en position corrigée.



Sous vide directement dans la chaussure

L'orthèse plantaire est moulée en dynamique dans la chaussure.



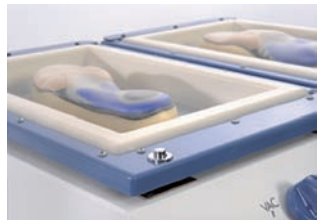
Thermosoudée

L'orthèse plantaire est thermosoudée (semelles très fines).



Moulage sur positif

L'orthèse est galbée sur le moule du pied du patient.



Exemples de réalisation

Pathologies du dos

Lombalgies, dorsalgies, rachialgies...

Exemple de solution



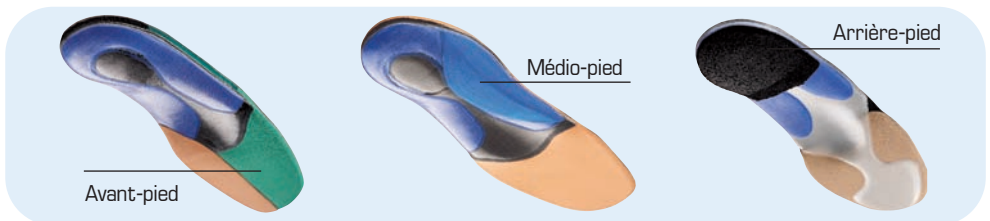
Gonalgies

Gonarthrose,
Td patte d'oie,
Td tfl bandelette
de Maissiat,
Td rotulienne,
Syndromes fémoraux
tapellaires

Exemple de solution



Autres exemples de solutions



Quel est le coût d'une orthèse plantaire ?

Les honoraires sont libres.

Part remboursée par **la Sécurité Sociale** (données janvier 2013)

Affection du pied y compris les corrections progressives

2180450

201B00.3

Orthèse plantaire au-dessous de la pointure 28

-> **12,94 €*** par pied soit 25.88 € la paire

2122121

201B00.2

Orthèse plantaire du 28 au 37

-> **14,02 €*** par pied soit 28.04 € la paire

2140455

201B00.1

Orthèse plantaire pointure > au 37

-> **14,43 €*** par pied soit 28.86 € la paire

2158449

201B00.4

Orthèse plantaire, monobloc en résine coulée, moulage du pied
Orthèse plantaire monobloc en résine coulée confectionnée par
moulage du pied réalisée en charge, réservée aux affections
invalidantes rhumatoïdes et neurotrophiques du pied
(moulage compris)

27.34 €* le pied soit 54.68 € la paire

**(65% de ce montant est pris en charge par la sécurité sociale, les 35% restant ainsi que les dépassements d'honoraires peuvent être pris en charge par la complémentaire mutuelle).*

